



# Ton patro

Outil du président

## CAHIER (II) : GÉRER TON PATRO



E.R. : Xavier Lambert - Edition 2016-2017 - 15-17 rue de l'Hôpital - 6060 Gilly | Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles | Illustrations : Denis Lambert



Denis 12

## TABLE DES MATIÈRES

### TON PATRO ET L'ADMINISTRATIF

<b>L'administratif, face cachée du patro</b> .....	<b>7</b>
<b>Une expérience utile pour la vie</b> .....	<b>7</b>
L'affiliation : Pourquoi? Comment? A quoi ça sert? .....	7
Monpatro.be.....	8
L'observatoire.....	8
Une démarche sérieuse et pleine de sens.....	8
Quelques interlocuteurs administratifs incontournables.....	9
Centre de prêt de matériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles .....	9
ADEPS.....	10
Transport à tarif réduit.....	10
Service de secours de la Croix-Rouge .....	11
Sabam .....	11
Rémunération équitable .....	11
Un parrain garde-forestier .....	12
Une vision globale des démarches.....	13

### TON PATRO ET L'ARGENT

<b>Les bons comptes font...</b> .....	<b>17</b>
Le trésorier : un As des chiffres? .....	17
De la transparence.....	17
De la méthode .....	18
L'argent au service de l'animation .....	18
L'ouverture d'un compte.....	18
Et quand ça dérape? .....	20
<b>Les dons</b> .....	<b>20</b>
<b>Comment demander des subsides?</b> .....	<b>20</b>
Des subsides communaux.....	20
Autres pistes de subsides .....	22
Subside ONE pour les Centres de vacances.....	22
Subside à l'infrastructure .....	22
Les appels à projets .....	22
Les parents et l'argent.....	23
De l'argent à tout prix? .....	23

### TON PATRO ET LES ASSURANCES

<b>L'assurance au Patro : Pour qui? Et quand?</b> .....	<b>27</b>
<b>Accident: Quand un peu de «rouge» ne suffit pas...</b> .....	<b>28</b>
La déclaration d'accident.....	28
La suite de la procédure .....	28
Ce qui est couvert.....	28
<b>Dégâts : Aïe, ça va nous coûter un pont!</b> .....	<b>29</b>
C'est quoi une «responsabilité civile»? .....	29
La déclaration d'accident .....	29
La suite de la procédure .....	30
Ce qui n'est pas couvert.....	30
<b>Tu as vu les dégâts au local?</b> .....	<b>30</b>
<b>Ouille... le voisin porte plainte!</b> .....	<b>30</b>
<b>Et si l'assurance n'intervient pas?</b> .....	<b>31</b>
La casse lors d'une fête .....	31
Si tu empruntes ou loues du matériel de valeur .....	31
<b>Le patro, bien dans ses locaux</b> .....	<b>35</b>
C'est à qui, ce local?.....	35
Se mettre d'accord .....	35
<b>Un local sécurisé</b> .....	<b>37</b>
Prévenir, toujours prévenir!.....	37
Un subside à l'infrastructure.....	38
<b>Un local sécurisant</b> .....	<b>39</b>
Un endroit pour se retrouver.....	39
Adapté aux enfants? .....	39
Un entretien régulier .....	40
Une consommation énergétique responsable .....	40
Gérer la cohabitation .....	40
Ton local, ton image.....	41

# TON PATRO ET L'ADMINISTRATIF

Cette partie t'aidera à :

- Comprendre les enjeux de l'affiliation
- Affilier tous les membres de ton patro dans les temps impartis ;
- Prendre conscience des démarches administratives à réaliser sur une année patro ;
- Confier la gestion administrative du patro à des personnes compétentes et la vérifier régulièrement ;
- Découvrir le site MonPatro.be et ses nouvelles applications.

## L'administratif, face cachée du patro

Il y a la face visible de ton rôle de président et sa face cachée... Les parents, les enfants et ton équipe de cadres voient le président au rassemblement, en réunion, au camp et en activité; ils peuvent donc percevoir son rôle de coordination. Mais à côté de tout cela, tu dois assurer une série de tâches administratives, ou veiller à leur réalisation. C'est souvent en coulisse, mais essentiel au bon fonctionnement de ton patro. Ne néglige pas cette facette, et si tu t'y sens moins à l'aise, fais-toi aider, il s'agit de tâches que tu peux déléguer sans trop de difficulté.

## Une expérience utile pour la vie

Comme beaucoup de choses au Patro, s'occuper de la gestion administrative est une expérience intéressante que tu peux acquérir au Patro. Etre en ordre au niveau des assurances (voiture, maison, RC, vie privée), remplir une déclaration fiscale, faire un prêt pour une maison, une voiture, réaliser une demande de subsides pour un projet professionnel sont des choses que tu seras sans doute amené à faire tôt ou tard. Autant de compétences pour lesquelles cette expérience acquise dans ton patro sera utile... et pour toute la vie.

### L'AFFILIATION: POURQUOI? COMMENT? A QUOI ÇA SERT?

L'affiliation c'est:

- Marquer la volonté de son groupement local et de ses membres de faire partie du Patro.
- Signifier pour son groupement local et ses membres l'adhésion aux objectifs, aux valeurs, à la pédagogie et aux rites du Patro.
- Bénéficier des services et outils mis à ta disposition par le Centre Fédéral des Patros.
- Assurer les membres et les locaux occupés

CAHIER III



Ton patro et les assurances



Pour connaître le prix de la cotisation pour l'année en cours, rendez-vous sur le site [www.patro.be/nos-services/affiliation](http://www.patro.be/nos-services/affiliation).

Il est important de différencier l'affiliation qui représente l'adhésion de ton patro à un mouvement et ses services, de la cotisation qui est la somme demandée par patro et par membre pour assurer le fonctionnement de la Fédération.

## \* MONPATRO.BE

La Fédération te propose un outil informatique en ligne qui t'accompagnera dans la gestion administrative de ton patro : l'application MonPatro, disponible sur [www.patro.be](http://www.patro.be). (affiliation)

- un outil intuitif, avec des bulles d'aides pour te guider dans tes démarches, interactif.
- la possibilité pour le président de déléguer facilement la gestion des affiliations de son patro à un autre animateur.
- la possibilité de générer des listings des différents membres de ton patro (pour envoyer des courriers, gérer les inscriptions à vos activités)
- la possibilité d'y transférer des documents liés à ton patro. Par exemple, la convention d'occupation de ton local, et donc d'en garder une trace fiable pour les générations futures d'animateur.
- les factures de ton patro sont disponibles au format PDF, avec toute une série d'informations utiles pour suivre les différentes étapes des paiements.

## \* L'OBSERVATOIRE

Parallèlement à la gestion administrative de ton patro, tu as désormais accès à un observatoire de ton patro directement depuis le site d'affiliation. Tu peux y retrouver un tas d'informations statistiques sur ton patro en temps réel ou en évolution.

Mieux voir d'où l'on vient en termes de nombre de patronnés, de formation, d'encadrement... permet de mieux envisager la suite de votre aventure.

## \* UNE DÉMARCHE SÉRIEUSE ET PLEINE DE SENS

Tu connais maintenant le pourquoi et le comment. En tant que responsable du patro, c'est toi qui es garant de la qualité de cette démarche d'affiliation. Bien plus qu'une formalité, il s'agit d'un geste associé à une responsabilité importante.

«Le guide d'affiliation à destination des présidents de patros» sur [www.patro.be/bibliotheque](http://www.patro.be/bibliotheque) dans la catégorie Administration



## QUELQUES INTERLOCUTEURS ADMINISTRATIFS INCONTOURNABLES

Au-delà des relations avec le Patro et son Centre Fédéral, il existe aussi différentes structures qui peuvent offrir, gratuitement ou à des prix intéressants, des services à ton patro.

### \* CENTRE DE PRÊT DE MATÉRIEL DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Le centre de prêt de matériel propose des prêts gratuits de matériel de camping et de matériel audiovisuel. La demande doit être introduite au minimum 30 jours avant la date de l'emprunt. Toutefois, nous te conseillons de l'effectuer dès que possible dans la mesure où les demandes sont nombreuses et que le centre ne sait pas répondre favorablement à l'ensemble de celles-ci.

#### Comment rentrer une demande de prêt?

1. Procure-toi un formulaire au secrétariat du Centre Fédéral ou sur [www.cpm.cfwb.be](http://www.cpm.cfwb.be)
2. Complète le document et renvoie-le au Centre Fédéral qui apposera le cachet officiel de la Fédération et qui le transmettra au centre de prêt de matériel. Si ta demande concerne le camp et que tu n'es pas en mesure de préciser l'adresse, tu peux la donner ultérieurement.
3. Le centre de prêt de matériel te renvoie ensuite le formulaire avec l'autorisation ou le refus (et une invitation à payer une assurance s'il s'agit de matériel audiovisuel).
4. Tu pourras alors retirer le matériel à l'heure et à la date indiquée sur le formulaire d'autorisation. Pour le matériel audiovisuel, tu ne pourras retirer le matériel que si tu as la preuve de paiement de l'assurance.

#### Pour le retrait du matériel:

Aux dates et heures fixées sur la lettre d'agrément, l'emprunteur ou son mandataire (qui doit être en possession d'une procuration en bonne et due forme, par exemple celle fournie dans le courrier) se présente au centre de prêt, vérifie sur place que rien ne manque ou n'est détérioré et signe le document.

Si lors du montage du matériel, tu constates une anomalie, fais-en part par lettre recommandée dans les plus brefs délais au centre de prêt de matériel.

#### Pour le retour du matériel:

Vérifie avec le personnel du centre de prêt de matériel que tout est bien là et en bon état et signe si tu es d'accord avec le document. Dans les jours qui suivront, tu recevras éventuellement un avis officiel signifiant le matériel manquant ou abîmé. La facture à payer viendra environ un mois après la rentrée du matériel. Si tu retrouves du matériel, tu peux le rapporter au centre de prêt et, si c'est dans un délai raisonnable, il ne te sera pas facturé.



## Bon à savoir

- Si tu as une facture impayée en suspens, toute nouvelle demande sera automatiquement refusée.
- En cas de tempête ou tornade, fais établir un constat par la police locale. Cela pourra t'aider, s'il y a des dégâts, à ne pas supporter leur coût seul.
- Le matériel disponible peut être consulté via le site Internet du centre de prêt de matériel – [www.cpm.cfwb.be](http://www.cpm.cfwb.be)

### Fédération Wallonie-Bruxelles - Centre de prêt de matériel

Zoning Industriel, rue des Reines Marguerites – 5100 Naninne

Tél. 081/40 81 81 – Fax 081/40 21 51 – mail: [cpm@cfwb.be](mailto:cpm@cfwb.be) - [www.cpm.cfwb.be](http://www.cpm.cfwb.be)

Heures d'ouverture: de 8h10 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

### \* ADEPS

Le service extérieur de la Direction Générale du Sport met gratuitement (dans les limites du matériel disponible) à la disposition des fédérations, des établissements scolaires et des organisations de jeunesse et adultes reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, du matériel sportif destiné à:

- La promotion d'une discipline sportive
- La création ou le développement d'un mouvement sportif
- L'aide ponctuelle lors d'une manifestation sportive exceptionnelle

L'Adeps propose aussi la livraison du matériel demandé moyennant une somme forfaitaire. Les demandes de mise à disposition devront être introduites au moyen de formulaires délivrés par le centre de ta région trente jours avant la date de l'activité.

[www.adeps.be](http://www.adeps.be)

### \* TRANSPORT À TARIF RÉDUIT

#### Pour les TEC

Vous pouvez bénéficier de réduction pour des déplacements en groupe via la « Carte groupe ».

#### Pour la STIB

Vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels via la « Carte école » (le titre école est également valable pour des jeunes de -18 ans se déplaçant dans le cadre d'activités organisées par des ASBL ou des sociétés à finalités sociales).

Pour plus d'infos: [www.infotec.be](http://www.infotec.be) - titres et tarifs - Avantages et réductions - Groupes



Pour plus d'infos: [www.stib-nivb.be](http://www.stib-nivb.be)

### \* SERVICE DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE

Dans le cadre d'une manifestation que ton patro organise, tu peux solliciter la collaboration du service de secours de la Croix-Rouge de Belgique. Leur objectif: "Se sentir prêt à agir, toujours rassurer et reconforter, intervenir au plus vite quand la situation l'impose".

Pour plus d'informations et obtenir une offre de prix pour un dispositif préventif de secours adapté à votre événement, contacte les coordinateurs secours de votre région:

Wallonie 081/58.57.99 Secours.aps@croix-rouge.be	Bruxelles 02/371.31.53.
--	----------------------------

[www.croix-rouge.be](http://www.croix-rouge.be)

### \* SABAM

Ton patro organise un concert, une projection cinématographique, une représentation théâtrale, une fête, un bal? Le service de la SABAM consiste surtout à délivrer, aux collectivités de droit public, associations, entreprises, théâtres, cinémas, producteurs de spectacles, directeurs de tournées, propriétaires de restaurants, cafés, commerces,... l'autorisation, moyennant le paiement d'une redevance, d'utiliser publiquement le répertoire musical et littéraire de la SABAM composé de plusieurs millions d'œuvres du monde entier, sans devoir demander cette autorisation à chaque auteur.

La Sabam met à ta disposition les formulaires d'autorisation, en te communiquant les conditions à remplir. Vous pouvez télécharger ce document à partir du site [www.sabam.be](http://www.sabam.be). Ces démarches doivent être accomplies préalablement à toute utilisation d'œuvres.

Le montant de la redevance est adapté à chaque type d'activité en fonction de critères objectifs tels que le genre de musique, les moyens de diffusion, la superficie du lieu, le prix d'entrée et des consommations, le coût du plateau, c'est-à-dire le salaire des artistes, les frais de location, de sonorisation, etc.

Tu trouveras la liste des bureaux de perception de chaque région et leurs coordonnées sur [www.sabam.be](http://www.sabam.be)

Le formulaire d'autorisation est disponible sur [www.patro.be/bibliotheque](http://www.patro.be/bibliotheque) dans la catégorie Administration

### \* RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

En plus de la Sabam qui reverse les droits aux auteurs, compositeurs et éditeurs; les interprètes (chanteurs et musiciens) et les producteurs sont rémunérés par l'organisme responsable de la rémunération équitable.

En ce qui concerne les patros, la rémunération équitable est à payer en plus de la Sabam pour toute activité temporaire (souper, soirée dansante, journée portes ouvertes, tournoi sportif...) où l'on diffuse de la musique enregistrée (CD, radio...) dans des espaces accessibles au public et si aucun tarif annuel correspondant n'a été acquitté pour cet espace.

Si l'exploitant de l'espace que vous louez ou occupez a déjà payé une contribution annuelle qui concerne également votre activité (vous pouvez obtenir ce renseignement auprès du service communal), vous êtes couverts. Il vous suffit simplement de déclarer votre activité auprès de l'organisme responsable. L'exploitant a toutefois le droit de vous demander une partie de ce montant.

S'il n'y a pas de contribution annuelle couvrant votre activité payée pour l'espace que vous utilisez, vous devez alors prévenir l'organisme responsable au minimum 5 jours ouvrables avant l'activité.

• [www.jutilisedelamusique.be](http://www.jutilisedelamusique.be)

Tu peux déclarer ton événement électroniquement via [www.jutilisedelamusique.be](http://www.jutilisedelamusique.be) ou télécharger le formulaire sur [www.requit.be](http://www.requit.be)

## \* UN PARRAIN GARDE-FORESTIER

Rends visite au garde-forestier de ta commune. Demande-lui de parrainer ton patro. De cette manière, il pourra participer à une animation de découverte ou de protection de la nature, établir des contacts avec son homologue dans la commune où tu organises ton camp, et t'informer du règlement et des autorisations nécessaires.

Pour rechercher les coordonnées de l'agent DNF de référence pour ton endroit de camp, rends-toi sur <http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap/> et suit cette procédure :

1. dans la barre de recherche, indique l'adresse de ton endroit de camp;
2. sélectionne l'onglet «catalogue»;
3. coche la case «Unités administratives»;
4. sélectionne la bulle info et déplace-la sur la carte en cliquant la zone de ton endroit de camp;
5. une fenêtre apparaît et t'indique les coordonnées de l'agent DNF de référence.

## GÉRER TON PATRO

Tu peux obtenir les adresses des différents cantonnements au secrétariat du Centre Fédéral (071/28.69.50) ou à la Division de la Nature et des Forêts (DNF) 081/33.50.50 ou [www.environnement.wallonie.be/dnf](http://www.environnement.wallonie.be/dnf)

## UNE VISION GLOBALE DES DÉMARCHES

Tout au long de cet outil du président, des démarches t'ont été expliquées et des échéances t'ont été rappelées. Pour remettre de l'ordre dans tout cela et te permettre d'y voir plus clair, voici un récapitulatif des démarches administratives à prévoir au fil de l'année :

Date	Description
	15 Planning de l'année
août	31 3 <sup>ème</sup> rencontre stage pratique
	31 Recrutement dans les écoles
	31 Etat des lieux des locaux avec le propriétaire
septembre	15 Déclaration de créance à l'APAQ-W
	15 Signature du contrat pour l'endroit de camp
	30 Envoi du formulaire de demande de subsides à l'ONE
	30 Suivi de l'état de formation de l'équipe de cadres
octobre	15 Demande Naninne
	15 Mise à jour des données dans MonPatro
février	15 Informations sur le camp aux parents
mars	15 Organisation du camp (thème, planning...)
	1 <sup>er</sup> Inventaire du matériel d'animation
avril	15 1 <sup>ère</sup> rencontre stage pratique
	30 Déclaration d'activités à l'ONE
	30 Comptes et budget
mai	1 <sup>er</sup> Circulation en forêt
	1 <sup>er</sup> Inscription du camp sur <a href="http://monpatro.be">monpatro.be</a>
	15 Demande d'analyse de la potabilité de l'eau
	15 Equipe intendance
	15 Déclaration du camp à l'APAQ-W
Juin	15 Assurance intendants
	15 Déductibilité fiscale
	15 Intervention mutuelle
juillet	15 2 <sup>ème</sup> rencontre stage pratique

## Sources et ressources

### Articles :

- «La rentrée», Le Patro n° 846, septembre 2013
- «Les 1001 avantages de l'affiliation», Le Patro n° 842, mars 2013



## GÉRER TON PATRO



# TON PATRO ET L'ARGENT

Cette partie t'aidera à :

- Identifier le rôle du trésorier
- Construire un dossier de demande de subsides
- Connaître les différents pouvoirs subsidiant
- Confier la gestion financière de ton patro à des personnes compétentes et la vérifier régulièrement
- ...



Au Patro, l'argent n'a pas bonne réputation. Notre action éducative portée par des jeunes bénévoles va à l'encontre des notions de rentabilité et de profit financier véhiculées par le système capitaliste dominant. Au Patro, on ne compte pas! Quelle est la valeur d'un sourire d'enfant? Combien d'euros vaut l'apprentissage d'un jeune en projet? N'empêche, ne nions pas l'évidence, la moindre activité implique un minimum de gestion financière. Un patro qui fonctionne bien, c'est aussi un patro qui gère bien sa caisse!

## Les bons comptes font...

### LE TRÉSORIER: UN AS DES CHIFFRES?

Le trésorier est la personne désignée par l'équipe de cadres pour gérer les finances du patro. Son mandat doit avoir une durée déterminée et peut être renouvelé. Pas besoin d'être une star du calcul mental, le trésorier doit surtout être motivé, rigoureux, sérieux, un minimum compétent et surtout avoir la confiance de l'équipe.

Attention, le trésorier n'est pas la seule personne responsable de l'argent du patro. C'est le président qui, au final, est responsable de la bonne gestion financière.

### DE LA TRANSPARENCE...

L'état des finances, c'est l'affaire de toute l'équipe de cadres. C'est en réunion d'équipe que les choix financiers doivent être discutés, réfléchis et planifiés dans un budget. Le type de recettes et le type de dépenses sont décidés en équipe. Pour cela, il est nécessaire que chacun ait accès aux informations financières.

Idéalement, trois fois par an et, au minimum une fois par an, le trésorier est tenu de présenter l'état des comptes à l'équipe de cadres. Le trésorier veillera à faire cela par écrit sur des documents clairs et précisera le montant de l'argent disponible.



## DE LA MÉTHODE

Pour l'ensemble de l'année, comme pour chaque grosse activité (souper, hike, camp...), il faut pouvoir estimer les recettes et les dépenses et élaborer un budget. Ce budget doit être le plus proche possible de la réalité et anticiper au maximum les dépenses imprévues. Il faudra également tenir un « livre de comptes » où les rentrées d'argent et les sorties sont consignées avec le motif, la date et les pièces justificatives (facture, tickets de caisse, contrats de location...). Un conseil : utiliser un carnet ou un tableur Excel pour consigner les informations de façon claire et accessible.

Même si le trésorier centralise les informations, il arrive souvent que plusieurs animateurs utilisent l'argent ou la carte du patro. Dans tous les cas, passer par l'écrit, et noter clairement les mouvements de caisse évite bien des malentendus (avance de fond, reçu etc.)

## L'ARGENT AU SERVICE DE L'ANIMATION

Le Patro est un mouvement de jeunesse qui se veut, avec raison, accessible à toutes les bourses, ouvert à toutes les réalités socio-économiques. Le Patro n'a aucun but lucratif. Mais, si tu veux offrir aux enfants et aux jeunes une animation de qualité, il est impératif de te doter de moyens financiers suffisants et de les gérer en « bon père de famille ».

Des jeux d'extérieur, du matériel de bricolage ou d'intendance, des outils pour les constructions, mais aussi des fichiers de jeux, des outils pédagogiques... des aides bien utiles à l'animation de patro, mais qui peuvent vite représenter un budget conséquent.

Il arrive parfois qu'un patro dispose de moyens financiers importants. Tant mieux ! En équipe de cadres, vous pourrez décider de la meilleure manière d'utiliser l'argent disponible. En effet, l'objectif n'est pas d'engranger des fonds et de les laisser dormir à la banque. Une personne extérieure peut peut-être vous accompagner pour réaliser un plan d'investissement. Restez prudents sur les sommes engagées et pensez à garantir à vos successeurs de ne pas manquer d'argent.

## L'OUVERTURE D'UN COMPTE

Chaque patro doit disposer d'un compte d'association de fait. Ce compte, qui n'appartient pas au trésorier mais au patro, nécessite plusieurs signataires. Par exemple : le président et le trésorier.

Le Centre Fédéral peut te fournir des attestations nécessaires pour l'ouverture d'un compte auprès d'un organisme bancaire.

L'intitulé du compte en banque d'un patro doit contenir :

- le nom du patro,
- le nom du responsable
- l'adresse du patro.

# GÉRER TON PATRO

## Comment faire?

Afin de protéger votre capital, choisissez au minimum deux signataires. Ces deux personnes doivent être majeures et de préférence occuper un poste clé dans votre patro (président, trésorier, secrétaire). Ils seront ainsi tous les deux responsables du compte de votre patro. Aucune opération importante ne pourra être effectuée sans l'accord des deux signataires (clôture du compte, retrait important...).

Chacune disposera d'une carte donnant accès au même compte, mais avec un code personnel.

Décidez ensemble d'une date à laquelle vous rendre à la banque. C'est important d'y aller tous en même temps, car l'ouverture d'un compte nécessite toutes les signatures des responsables.

Prenez rendez-vous dans la banque la plus proche de chez vous ou la plus facile d'accès. Demandez pour ouvrir un compte à vue pour une association de fait, à moins que vous ne vous soyez constitué en asbl. Pensez à prendre vos cartes d'identité!

Attention, demandez à mettre le compte au nom de votre patro, pas au nom d'un responsable! (même si ouvrir un compte au nom de quelqu'un qui a moins de 25 ans est gratuit!).

## Pourquoi?

Plusieurs raisons justifient cette démarche : si le patro a des dettes, ce sera cette personne qui devra les rembourser de sa poche. Dans l'autre sens, si cette personne vit de graves problèmes pour lesquels une somme doit être prélevée de son compte, il le sera aussi du compte du patro! Finalement, dans une situation extrême mais bel et bien réelle : pour quelqu'un un tant soit peu malhonnête, rien ne s'opposera au fait qu'il se serve de cet argent à titre personnel, donc qu'il le vole! Si un compte est ouvert au nom d'une personne, techniquement, l'argent qui s'y trouve lui appartient!


-> Cette action sera payante, prévoyez-le.

Certaines banques demandent une attestation du Centre fédéral des Patros qui prouve que vous êtes bien affiliés. Par sécurité, demandez-là avant de vous rendre à la banque, cela ne ferait que retarder les démarches.

Pour plus de facilité, demandez à pouvoir disposer d'un PC Banking. Les banques sont souvent fermées vers 16 ou 17h, cela vous permettra donc de faire toutes vos transactions (paiements, ordres permanents...) depuis chez vous.

Il y a des chances pour qu'au moins l'un des signataires change chaque année. Pensez, à chaque début d'année Patro, à effectuer les changements à la banque. Il faudra retirer les anciens noms et ajouter les nouveaux. Vous aurez besoin de la signature des signataires entrants, des signataires sortants et des signataires actifs. Encore une fois, pour gagner du temps, prévoyez un moment où tout le monde sera présent.

Pour terminer, au cas où l'un des signataires disparaîtrait ou refuserait toute coopération, le patro peut demander une attestation au Centre Fédéral des Patros qui prouve que le président est le seul responsable du patro et qu'il peut prendre une décision à lui seul, en concertation avec son équipe de cadres bien entendu (supprimer un signataire, effectuer un versement, un retrait...).

 Pour en savoir plus, contacte le Centre Fédéral au 071 28 69 50 ou ton permanent.



# GÉRER TON PATRO



## \* ET QUAND ÇA DÉRAPE?

En utilisant un compte d'association, en demandant régulièrement des nouvelles des sous, en conservant des traces claires des dépenses, tu mets des choses en place pour te prémunir des mauvaises surprises.

En cas de pépin (trou dans la caisse, mauvaise gestion, manque d'information...), n'hésite pas à en parler avec les personnes concernées: l'argent reste un sujet tabou. Avec ton équipe, vous pourrez prendre des mesures, et tirer des leçons: si une fête provoque un déficit, réfléchissez à 2 fois avant d'en planifier une « pour combler les caisses »...!

N'hésite pas à prendre contact avec ton équipe régionale ou le Centre Fédéral: ils peuvent aussi vous aider à trouver des pistes concrètes face à des difficultés financières.

## Les dons

Une donation est le paiement d'une somme d'argent sans contrepartie. Toute personne peut donc aider financièrement ton patro, ta régionale ou la Fédération Nationale des Patros.

La FNP est en mesure de délivrer des attestations fiscales pour des dons de minimum 30 €. Cela permet aux donateurs de déduire ce montant de leur déclaration de revenus.

Si tu désires mettre en place une campagne de dons, contacte le Centre Fédéral. Il mettra à ta disposition un numéro de compte spécialement réservé à la réception des dons pour ton patro. La Fédération versera directement la somme des dons récoltés, de laquelle seront déduits des frais de gestion. Cette méthode permet de connaître directement l'identité des donateurs et ainsi leur envoyer une exonération fiscale.

## Comment demander des subsides?

C'est souvent grâce à la débrouillardise que tu organises les activités de ton patro, pour un prix démocratique. Pourtant, le matériel d'animation coûte cher et s'use vite. Les pots de gouache sont souvent vides au moment de préparer le camp, les ballons disparaissent ou sont crevés, quant aux tentes... tes parents les montaient peut-être déjà avant toi! Les activités qui sortent un peu de l'ordinaire deviennent hors de portée... les déplacements, prix d'entrée des musées, parcs, piscines augmentent.

En plus de vos activités quotidiennes, certains de vos projets plus ambitieux méritent d'être reconnus et soutenus financièrement.

## \* DES SUBSIDES COMMUNAUX

Ton patro apporte énormément de choses aux enfants, mais aussi à leurs parents et au bien-être de ta commune. Les patronnés s'engagent certainement dans d'autres activités de proximité (carnaval, brocante...). Un patro c'est souvent un « plus » au cœur du village.

Voici un extrait du pacte culturel de 1972 qui « oblige » les communes à aider les mouvements de jeunesse :

Art 6 : les autorités publiques doivent associer à l'élaboration de leur politique culturelle toutes les organisations représentatives reconnues et toutes les tendances idéologiques et philosophiques.

Art 15 : toute organisation ou groupement culturel dûment agréé, qu'il se réclame ou non d'une tendance idéologique ou philosophique, peut utiliser l'infrastructure culturelle gérée sous l'autorité d'un pouvoir public et se prêtant à cette utilisation par sa nature et le statut de l'établissement.

Pourquoi ne pas faire parvenir à ta commune un dossier présentant ton patro? Quelques éléments concrets, simples et représentatifs valent mieux qu'un long texte impersonnel.

Ton dossier comprendra :

- Une page de garde attrayante avec par exemple une photo des membres de ton patro;
- Les objectifs du dossier (un dossier pour se présenter, pour décrire les relations avec la commune, pour présenter vos projets d'année, etc.)
- Une présentation du mouvement Patro: l'objectif, le projet éducatif, ce que nous défendons, les formations d'animateur, etc.
- Une description des activités que ton patro organise pendant l'année
- Votre vision des relations actuelles avec la commune (quand se rencontre-t-on? quelle aide recevons-nous?). Cette partie doit être honnête et bien détaillée, elle doit concerner les aides dans différents domaines: matériel, financier, aménagement, reconnaissance. C'est également l'occasion de rappeler les partenariats qui existent déjà: un coup de main du patro dans l'organisation de la fête du village, la mise à disposition des locaux du patro pour un événement... ou de signifier que le patro souhaite s'investir dans la commune et se montre disponible pour l'un ou l'autre service à définir ensemble!
- Vos demandes concrètes pour l'avenir. Par exemple:
  - aide matérielle: disposer d'un camion et d'un chauffeur pour les trajets du camp, d'un car lors d'un trajet exceptionnel, obtenir gratuitement la salle communale pour la fête du patro...
  - aide financière: disposer de subsides annuels, de subsides extraordinaires pour un projet défini (travaux, événement), financer la formation des animateurs...
  - aménagement: locaux aux normes, tables, bancs, paniers de basket, ralentisseurs et signalisation appropriée aux abords du local...

Fais appel au Centre Fédéral pour recevoir la plaquette de présentation du Patro. [www.patro.be](http://www.patro.be), rubrique « Nos services »



Pour en savoir plus, contacte le Centre Fédéral au 071 28 69 50.



Ton patro et son environnement - Les acteurs communaux



# GÉRER TON PATRO

- reconnaissance : place dans le journal communal pour vos annonces, sur le site de la commune, parution d'une revue spéciale jeunesse...

Quand c'est possible, précise ta demande au maximum (échéances, coût...). Accompagne certaines demandes par un budget, montre que tu t'es renseigné sur le prix des choses que tu attends.

- Une invitation à se rencontrer. Il est important de se montrer disponibles, et à la hauteur d'une rencontre avec les autorités communales. Proposeur de fixer un rendez-vous. Ton accompagnateur adulte peut aussi t'aider à préparer ou à vivre cette rencontre au mieux.
- Des annexes éventuelles : le projet éducatif du Patro, les lettres envoyées aux parents, des tracts, des photos... pour rendre le dossier vivant et proche de vous.

## \* AUTRES PISTES DE SUBSIDES

Des lettres comme celle-ci, ton patro pourra en envoyer à bien d'autres endroits.

Cela dépend des communes mais il existe très certainement d'autres lieux que les administrations communales où ton patro pourra obtenir des aides diverses ou du matériel (associations, province, entreprises, grandes surfaces...).

## \* SUBSIDE ONE POUR LES CENTRES DE VACANCES

Les camps des patros sont reconnus par l'ONE comme centres de vacances. Ils sont donc agréés et, s'ils respectent certaines conditions d'encadrement notamment, ils peuvent prétendre à des subsides.

## \* SUBSIDE À L'INFRASTRUCTURE

Le Ministre de la Jeunesse octroie des bourses aux groupes des mouvements de jeunesse qui investissent dans la sécurité des locaux qui accueillent des jeunes. Un subside existe pour t'aider à remettre tout ça en ordre sur base de devis et à concurrence de maximum 5000€ voire 15 000€ sous certaines conditions. Attention, cette mesure doit être reconduite chaque année par le Ministre de la Jeunesse pour pouvoir en bénéficier.

## \* LES APPELS À PROJETS

Différents organismes font régulièrement paraître des appels à projets. Il s'agit de définir un thème (par exemple la protection de l'environnement) et de proposer à des groupes de construire un projet autour de ce thème.

Par exemple :

- Le service jeunesse de la Fédération Wallonie-BRuxelles : [www.service-jeunesse.cfwb.be](http://www.service-jeunesse.cfwb.be)
- Le bureau international de la jeunesse : [www.lebij.be](http://www.lebij.be)
- La Fondation Roi Baudouin : [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

Reste attentif, de tels appels à projets sont souvent diffusés sur le site du Patro. [www.patro.be](http://www.patro.be) dans les actus du mouvement, sur Facebook ou dans les newsletter.

Lettre-type de demande de subsides communal sur [www.patro.be/bibliotheque](http://www.patro.be/bibliotheque) catégorie vie pratique

CAHIER I  
Ton patro et la formation

CAHIER III  
Ton patro et ton local



Tu retrouveras dans le cahier Ton patro au camp, les informations concernant des attestations précieuses pour les parents (déductibilité fiscale, mutuelle), ou encore différentes aides pour ton patro (camp pour tous, Au camp mangeons wallon).

## LES PARENTS ET L'ARGENT

Quand un enfant vient au patro, il doit être affilié. C'est utile pour être inscrit au Patro mais aussi pour être assuré et bénéficier de certains services (revues...). Le montant de la cotisation lié à l'affiliation au mouvement est nominatif. Un prix/personne/par an.

Certains patros refusent de demander ce montant aux parents des enfants qu'ils accueillent, pour pouvoir rester ouverts à tous. Parfois, cette position, bien que louable, met le patro dans une situation financière très difficile.

Le mouvement Patro souhaite maintenir un coût faible pour l'affiliation, pour rester accessible à tous. Mais c'est aussi pour que les parents payent eux-mêmes cette affiliation. Il est normal de marquer formellement, mais aussi financièrement l'adhésion de leur enfant au Mouvement, mais aussi de payer pour qu'il y soit assuré. En contrepartie, il est important de montrer aux parents que le patro gère cet argent de façon responsable (clarté des informations liées au paiement, pas d'achats inconsidérés où les parents doivent participer régulièrement dans l'année...).

### Parler d'argent

On l'a dit, l'argent reste un sujet difficile. Pourtant, il est important d'aborder les questions d'argent sans gêne et de façon naturelle, y compris avec les parents. Il n'y a rien d'impoli ou d'indiscret à distribuer aux parents un formulaire de paiement, à rappeler une échéance qui y est liée, ou à expliquer ce que comprend le prix. C'est en étant détendu que l'échange peut s'établir comme une relation d'adultes, où les parents pourront aussi se sentir à l'aise d'exprimer une difficulté ou une demande, à laquelle tu seras heureux de pouvoir répondre.

## DE L'ARGENT À TOUT PRIX?

Ton patro souhaite parfois mener des projets hors des sentiers battus, ou mettre en place des activités qui coûtent plus cher qu'un bout de ficelle. Des moyens sont alors mis en place pour récolter les fonds nécessaires. Cette démarche peut, dans certains cas, montrer aux enfants ou aux jeunes que l'argent ne tombe pas du ciel et que l'on peut être acteur des différentes étapes qui mènent à l'atteinte d'un objectif.

Mais le projet du patro ne doit pas se résumer à «récolter de l'argent pour...». Il y a tellement d'autres activités, jeux, projets à mettre en œuvre que de passer 4 samedis de suite à laver des voitures... Aborde ce sujet en équipe pour que vous trouviez ensemble la juste mesure.

# GÉRER TON PATRO

CAHIER IV  
Ton patro et le camp

Une cotisation solidaire peut être octroyée pour certaines enfants sur demande du président. Cette demande est à répéter chaque année. Le montant de la cotisation solidaire s'élève à 1/3 du montant de l'affiliation.



Dans le cadre de certaines activités, on fait appel à des sponsors. Certains commerçants du coin acceptent de mettre un encart dans la revue du patro en le payant, ou de donner un lot pour la tombola annuelle. Là encore, il faut que tu sois attentif aux limites de la démarche. C'est utile de faire appel à l'environnement du patro pour mettre parfois un peu de beurre dans les épinards...mais il ne s'agit pas de devenir l'agence de pub de la région. Les dérives sont parfois très délicates...on a vu des grandes surfaces utiliser les patronnés comme affiches publicitaires ambulantes en leur offrant des bobs ou des T-shirts. Le jeu en vaut-il la chandelle?

## Sources et ressources

### Articles :

- « Réglons nos comptes afin de rester bons amis », Le Patro n° 830, septembre 2011
- « Chez nous l'argent », Le Patro n°819, mars 2010

GÉRER  
TON PATRO

## TON PATRO ET LES ASSURANCES

Cette partie t'aidera à :

- Connaître dans les détails les différents types de contrats d'assurance proposés par le Patro,
- Savoir ce qui est couvert par les contrats que tu as et ce qui ne l'est pas
- Mener les démarches administratives liées à un accident ou à un dégât,
- Renseigner les patronnés et leurs parents sur les assurances qui les couvrent,
- Repérer les personnes de contact liées au domaine des assurances



Au Patro comme ailleurs, on n'est jamais à l'abri d'une « tuile ». Les enfants jouent, les animateurs prennent des responsabilités... mais que se passe-t-il si :

*Lors d'un jeu de bois, Chloé court pour attaquer le camp adverse et se prend les pieds dans une racine. Sa jambe est cassée !*

*On se rend à la plaine de jeu du village. Martin envoie le ballon trop loin...pour atterrir sur une voiture qui passe par là. Le pare-brise est cassé !*

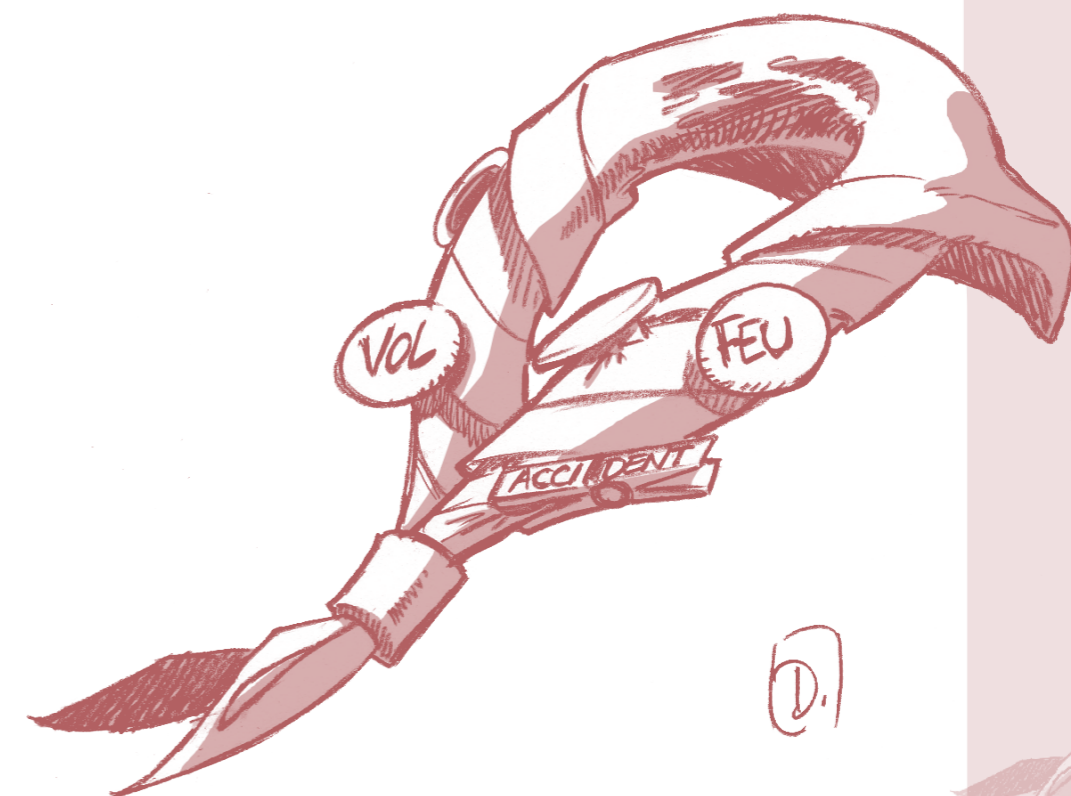
*Avec les pluies importantes des dernières semaines, l'eau remonte par les égouts et notre local est complètement inondé. Les dégâts sont quand même importants...*

Dans ces trois cas et dans bien d'autres, ton patro est couvert par une assurance.

## L'assurance au Patro : Pour qui? Et quand?

Tous les patros affiliés et tous les membres affiliés bénéficient de l'assurance. Cela signifie donc qu'une personne qui n'est pas affiliée n'est pas couverte!

Ces personnes sont couvertes par l'assurance pendant les activités organisées par le patro ainsi que sur le chemin (le plus court) entre le domicile et le lieu d'activité.



Seule exception à la règle: même si l'enfant n'est pas affilié et afin de lui laisser la possibilité d'essayer le patro avant de payer sa cotisation, les 3 premières rencontres sont couvertes. Au-delà, il faut absolument l'affilier!

## Accident : Quand un peu de « rouge » ne suffit pas...

Un patronné se blesse. Ça peut arriver...

Dans ce cas, il est important de prévenir les parents et de se rendre chez le médecin immédiatement. Afin de faire intervenir l'assurance, tu dois faire parvenir au Centre Fédéral une déclaration d'accident corporel dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 8 jours qui suivent l'accident.

Avant de partir en camp, munis-toi de quelques copies vierges du formulaire de déclaration de sinistre.

### \* LA DÉCLARATION D'ACCIDENT

Tu dois compléter le recto : identité du blessé, explication des conditions de l'accident (sois précis), lieu, date, heure, etc.

C'est au médecin à compléter le verso et il doit impérativement le signer. Sans cette partie, le Centre Fédéral ne peut pas ouvrir le dossier.

## LA SUITE DE LA PROCÉDURE

Les parents du blessé seront informés par la compagnie d'assurance de l'ouverture ou pas d'un dossier. Un numéro de référence leur sera alors communiqué ainsi que les démarches administratives à faire.

Le blessé (ou ses parents) doit payer lui-même tous les frais médicaux: soins hospitaliers, location de matériel, soins médicaux, produits pharmaceutiques, etc. Il doit ensuite se faire rembourser par sa mutuelle et, enfin, nous renvoyer l'ensemble des pièces justificatives (les originaux) ainsi qu'une attestation de remboursement de la mutuelle. L'assurance remboursera alors la différence (certains types de frais sont plafonnés).

## CE QUI EST COUVERT

La compagnie rembourse jusqu'à une certaine somme maximum par victime, après intervention de la mutuelle, tous les frais de traitement indispensables à la guérison et jusqu'à la consolidation de l'état de l'assuré.

## CE QUI N'EST PAS COUVERT

Voici quelques exemples de **frais** qui ne sont pas couverts :

- Les dommages vestimentaires
- Les frais de poste
- Les intérêts de retard, frais de huissiers, etc.
- Le manque à gagner dû à l'incapacité de travail
- Certaines médecines alternatives
- les frais de déplacements

## GÉRER TON PATRO

Tu trouveras toutes les déclarations de sinistre sur [www.patro.be/bibliotheque](http://www.patro.be/bibliotheque) catégorie Administration

Il est aussi possible d'étendre la couverture de l'assurance afin d'avoir un dédommagement plus conséquent en cas d'incapacité de travail ou de décès. Pour cela, contacte le Centre Fédéral au 071/28.69.50 et demande le service assurances.

Certaines activités ne sont pas couvertes non plus comme :

- Les sports de combat (à l'exception du judo)
- Les sports sous-marins et aéronautiques
- Les sports d'hiver
- ...

## Les cuistots

Des parents, des anciens ou des amis viennent donner un coup de main lors du camp ou même pendant l'année. Il est important de veiller à ce qu'ils soient assurés et, dans tous les cas, à ce qu'ils connaissent la couverture dont ils bénéficient.

En période de camp, tu peux renseigner pour 5 euros des cuistots et ils seront couverts comme s'ils étaient affiliés. En dehors de cette période, tu peux les affilier comme adhérents afin de leur faire bénéficier de l'assurance (coût normal d'une année: 15,10 €).

Attention, pour les travailleurs, il est important de préciser que, sauf assurance complémentaire, il n'y a pas de salaire garanti en cas d'accident.

## Dégâts : Aïe, ça va nous coûter un pont !

Heureusement, il n'y a pas de blessé mais par contre, il y a de la casse!

## C'EST QUOI UNE «RESPONSABILITÉ CIVILE»?

Ta responsabilité civile est mise en cause lorsque tu as fait une faute et que cette faute a causé un dommage à autrui. C'est donc important, en cas d'accident, que nous puissions identifier le responsable, sa faute, ainsi que le dommage causé.

Si tu as bien commis la faute, l'assurance dédommagera le sinistré.

## LA DÉCLARATION D'ACCIDENT

Dès que tu as connaissance du dommage, tu dois en avertir le sinistré. Ensuite, tu nous renvoies la déclaration d'accident en responsabilité civile. Cette déclaration doit être la plus précise possible. Surtout, n'hésite pas à indiquer le responsable du dommage et ce qui s'est réellement produit. L'assurance ne peut pas couvrir le responsable si on ne le connaît pas... Puis, il s'agit de couvrir les frais liés au dommage, pas de punir le coupable!

Cette déclaration doit nous parvenir dès que possible et dans les 8 jours au plus tard.

## GÉRER TON PATRO

Déclaration de sinistre responsabilité civile sur [www.patro.be/bibliotheque](http://www.patro.be/bibliotheque) dans la catégorie Administration

## LA SUITE DE LA PROCÉDURE

Le responsable du dommage sera informé par la compagnie d'assurance de l'ouverture d'un dossier ou pas. Dans la plupart des cas, une enquête détermine les conditions de l'accident. Une fois le dommage chiffré, le dédommagement sera versé au sinistré.

Toutefois, une franchise devra être payée par le patro. Par exemple, si Thomas casse une vitrine de magasin en jouant au ballon au patro et que la nouvelle vitrine coûte 1200 €, le patro devra payer la franchise et l'assurance remboursera le reste, 1200 € – la franchise.

## CE QUI N'EST PAS COUVERT

Un accident est un événement soudain et imprévisible. Dans le cas contraire, ce n'est pas un accident et donc, ce n'est pas couvert...

Si le dommage est la cause d'une faute répétée, volontaire ou due à un mauvais entretien, l'assurance n'interviendra pas non plus.

Le dommage doit être fait à autrui, c'est-à-dire à une personne étrangère au responsable. Par exemple, si un enfant tombe avec son vélo; le vélo lui appartenant, il se ne sera pas couvert.

## Tu as vu les dégâts au local?

Si ton patro n'est pas propriétaire du local et s'il y a un contrat ou une convention pour occuper ce bâtiment (local, hike, camp), tu es couvert par l'assurance « Top Habitation » liée à l'affiliation de base.

Cette assurance couvre les dégâts liés à un incendie, à des inondations, à une catastrophe naturelle, etc.

Si le patro est propriétaire, il doit souscrire lui-même une assurance spécifique.

### La déclaration d'accident

En cas de sinistre au bâtiment, le Centre Fédéral doit être mis au courant immédiatement. Un expert se rendra sur les lieux et des réparations de fortune pourront être faites si nécessaire. Les dégâts seront alors chiffrés et le propriétaire du bien sera dédommagé.

## Ouille... le voisin porte plainte !

Si ta responsabilité civile est engagée (ou celle d'un autre patronné) et qu'une plainte est déposée, la compagnie d'assurance prendra en charge ta défense en justice et, en cas de condamnation, la compagnie assurera aussi le dédommagement du sinistré.

Attention, cette protection juridique n'est valable qu'en cas de procès au civil. Si c'est une plainte au pénal (infraction à une loi), contractuelle (non respect d'un contrat) la compagnie n'interviendra pas!

## GÉRER TON PATRO

Pour connaître la franchise, n'hésite pas à appeler le Centre Fédéral ou à aller sur [www.patro.be/nos-services/assurances](http://www.patro.be/nos-services/assurances).

## Et si l'assurance n'intervient pas?

En plus de cette couverture automatique dès que tu es affilié, des assurances complémentaires peuvent être utiles:

L'incapacité de travail temporaire, l'incapacité de travail permanente et le décès.

Lors d'un accident grave, l'accidenté peut être en incapacité de travail pour quelques mois ou pire définitivement. Malheureusement, il arrive aussi que l'accidenté décède. Ces cas extrêmes ne sont pas couverts par l'assurance de base. Une extension de l'assurance peut être utile. Il suffit, aux parents, d'envoyer au Centre Fédéral un formulaire complété et de payer une surprime pour bénéficier de cette extension.

Différentes formules sont disponibles.  
Rendez-vous sur : [www.patro.be/nos-services/assurances/les-assurances-complementaires](http://www.patro.be/nos-services/assurances/les-assurances-complementaires).

## LA CASSE LORS D'UNE FÊTE

Si tu loues une salle pour une activité spéciale ouverte au public, ta salle sera couverte par l'assurance « Top habitation ». Mais cette assurance ne couvre pas du mobilier ou de l'immobilier qui serait endommagé ou détruit lors de l'activité. Une extension de l'assurance « Top habitation » permet de couvrir ces dégâts moyennant une surprime et une franchise à charge de ton patro en cas de sinistre.

## SI TU EMPRUNTES OU LOUES DU MATÉRIEL DE VALEUR

Lors d'une activité spéciale ou un camp, tu empruntes du matériel sono et audiovisuel ou du matériel de camping et tu veux l'assurer. C'est possible en contractant une assurance spécifique pour une durée de maximum 15 jours.

## GÉRER TON PATRO

Les formulaires de demande d'assurances complémentaires sont disponibles sur [www.patro.be/bibliothèque](http://www.patro.be/bibliothèque), catégorie « Administration »

[www.patro.be/bibliothèque](http://www.patro.be/bibliothèque), catégorie « Administration, demande d'assurance complémentaire. Dommages causés à la salle et au mobilier »

Le formulaire de demande d'assurance complémentaire tous risques camping et électronique est disponible sur [www.patro.be/bibliothèque](http://www.patro.be/bibliothèque)





# GÉRER TON PATRO

Ce chapitre a pour but d'informer et n'a pas valeur de contrat.

Toutes les informations, détails, formulaires, conditions générales, etc. sont disponibles auprès du Centre Fédéral - service assurances :

- Rue de l'Hôpital, 17 à 6060 Gilly
- 071 28 69 50
- assurances@patro.be

## TON PATRO ET TON LOCAL

Cette partie t'aidera à :

- Te soucier de la sécurité de tous ;
- Être attentif au respect des lois et réglementations en vigueur ;
- Veiller au bien-être des enfants et des jeunes de ton patro ;
- T'assurer que ton patro occupe son local de manière durable.



Le local, c'est le repère de ton patro. C'est là que se rencontrent et se construisent les sections, c'est aussi le lieu où se déroulent les réunions d'équipe de cadres durant lesquelles on prépare les activités et on se raconte les derniers potins. Souvent, c'est également l'endroit où se range le matos et où les parents s'arrêtent lorsqu'ils déposent ou viennent chercher leurs enfants.

## Le patro, bien dans ses locaux

### C'EST À QUI, CE LOCAL?

De mémoire de patronné, on a toujours occupé ce local. Quand on a voulu demander des subsides pour le rénover, on ne savait pas qui renseigner comme propriétaire! Laure

Peu de patros sont réellement propriétaires de leurs locaux. Bien souvent, les locaux des patros appartiennent à la paroisse, à une école, à la commune, ou encore à une autre asbl. Il est important de soigner les contacts avec le propriétaire et de le voir comme un partenaire. Tiens-le au courant des activités de ton patro, de la manière dont vous gérez et utilisez les locaux, des dégâts éventuels causés par votre occupation. Ensemble, vous pourrez peut-être trouver des pistes pour l'embellir ou le rendre encore plus pratique.

### SE METTRE D'ACCORD

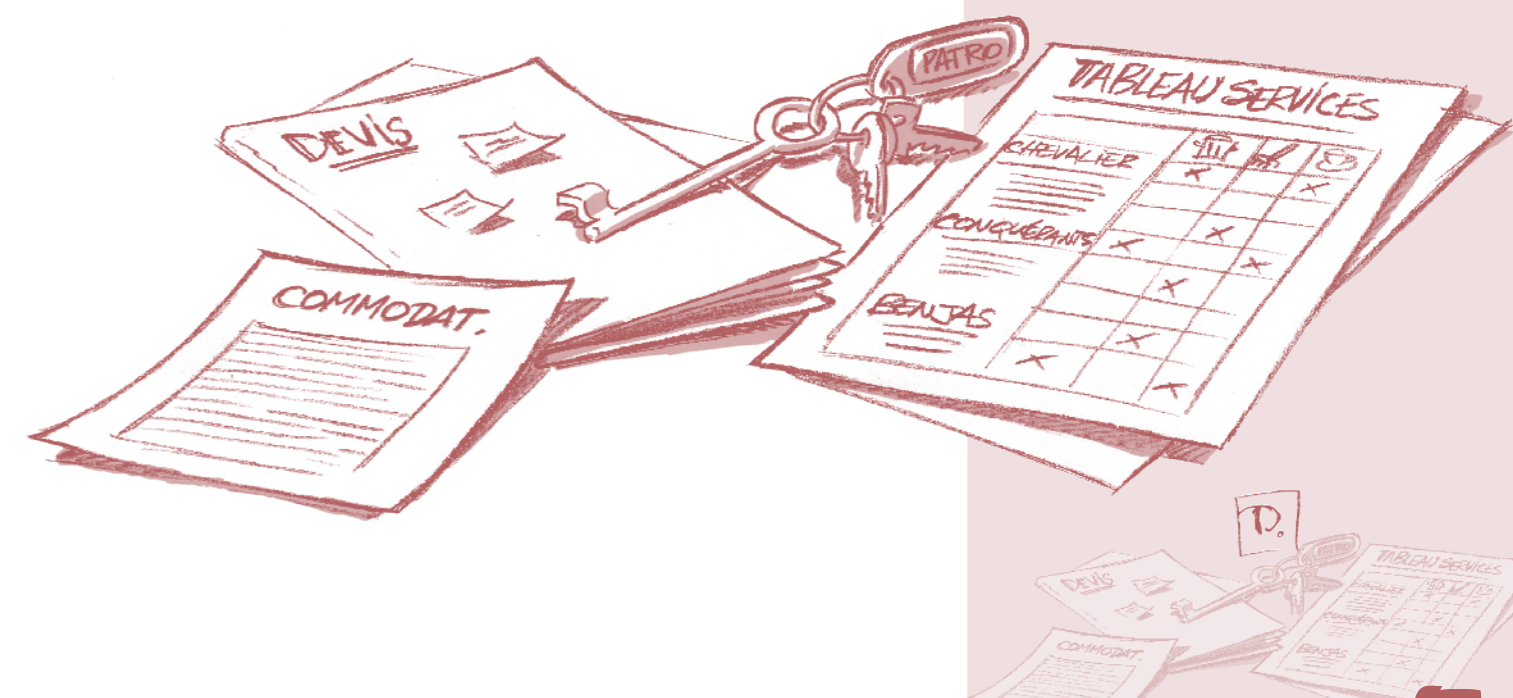
En tant que locataires, quelles sont vos obligations? Qu'en est-il du financement de travaux à réaliser? Des réparations? De l'entretien? Du paiement des taxes? Il existe une solution pour éviter les mauvaises surprises: la convention d'occupation du local. C'est un type de contrat qui permet de clarifier dans la durée les droits et devoirs du patro mais aussi du propriétaire.

*De mémoire de patronné, on a toujours occupé ce local. Quand on a voulu demander des subsides pour le rénover, on ne savait pas qui renseigner comme propriétaire!*

Laure

**CAHIER III**  
 Ton patro et les assurances

Convention d'occupation d'un local sur [www.patro.be/bibliotheque](http://www.patro.be/bibliotheque) dans la catégorie Administration



Le meilleur moment pour se mettre d'accord sur une convention d'occupation c'est quand tout va bien. Aucun conflit à l'horizon, le dialogue avec le propriétaire est ouvert. Profite de ce moment pour assurer à ton patro une occupation de son local à long terme.

Qu'il s'agisse d'un endroit de camp, d'un local occupé temporairement pour entreposer du matériel ou pour organiser un souper ou qu'il s'agisse de ton propre local, la rédaction d'une convention d'occupation est idéale. Cela te permet, en outre, de bénéficier d'une assurance incendie via la Fédération.

Voici quelques pistes à creuser pour rédiger une convention :

### Les deux parties au contrat :

- S'assurer de l'identité précise du propriétaire (commune, ASBL, personne privée, ...)
- Vérifier selon le règlement de notre patro ou selon les statuts s'il est en ASBL, qui peut signer un contrat.

### Les lieux mis à disposition et la durée d'occupation :

- Quels sont les locaux et/ou terrain que nous occupons?
- L'occupation des lieux est-elle réservée au patro ou à partager avec d'autres personnes?
- Quelles sont les périodes et heures réservées au patro?
- L'occupation est-elle pour une durée limitée (3 ans, 9 ans, ...) ou indéfinie?
- Pouvons-nous laisser occuper les lieux par un autre groupe, pour un souper, un hike, un camp?

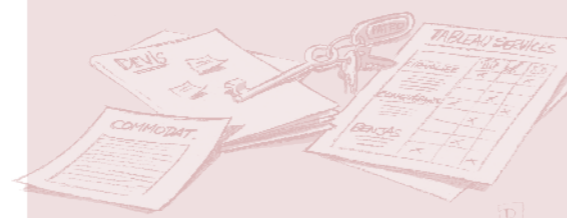
### Le loyer :

- L'occupation est-elle gratuite, ou moyennant un loyer ou toute autre indemnité?
- Le loyer est-il fixé ou sera-t-il indexé?
- Est-il payable mensuellement, annuellement, en début ou en fin de période?
- Le propriétaire exige-t-il une garantie locative? Où la verser?
- Le précompte immobilier, les taxes et impôts sont-ils supportés par le propriétaire ou notre patro?
- Relever tous les compteurs (eau, gaz, électricité...) en début d'occupation ou à la signature de la convention.
- Communiquer au propriétaire les modalités d'assurance incendie liée à l'affiliation.
- Qui fera enregistrer la convention auprès de l'administration de l'enregistrement (c'est une protection pour l'occupant)?

### L'état du bâtiment et les travaux :

- Dresser un état des lieux d'entrée décrivant avec précision l'état des locaux.
- Se mettre d'accord avec le propriétaire pour les modalités à accomplir en cas de travaux aux bâtiments (quels travaux peuvent être réalisés avec ou sans l'accord du propriétaire, qui en supporte le coût).
- Indiquer qui prend en charge les frais d'entretien ou leur répartition.

Une fois ce contrat signé les obligations de chacune des parties sont claires et ton patro occupe les locaux de manière sûre. Pour autant que vous soyez en ordre d'affiliation, le local est également couvert par l'assurance Incendie.



Faire enregistrer la convention d'occupation coûte 25€. Cette démarche fait en sorte que l'existence du contrat ne peut plus être remise en doute. Cela lui donne une date certaine. Le document peut donc être utilisé de manière sûre en cas de litige. Pour savoir où enregistrer la convention, il suffit d'encoder le code postal de ton patro sur : <http://minfin.fgov.be/portail2/fr/e-services/myrent/faq.htm>. En quelques années, une équipe de cadres se renouvelle parfois complètement. Si la démarche peut paraître un peu contraignante, elle permet de finaliser le travail réalisé autour de la convention et de le léguer sereinement aux générations futures d'animateur.

Le contrat d'occupation peut être téléchargé sur le site d'affiliation. Une copie numérique reste alors à votre disposition.

Suggérer la signature d'une telle convention peut provoquer des blocages ou des tensions. N'hésite pas à te faire conseiller par un adulte. Certains conseils de notaires peuvent être gratuits dans les maisons d'étude ou lors de consultations juridiques organisées par exemple, par un CPAS, une commune. Ils pourront peut-être vous apporter des précisions bénéfiques.

Le Centre Fédéral est toujours disponible en cas de problème ou de manque d'information sur le sujet.

## Un local sécurisé

Ton rôle de président implique que tu assures la sécurité des enfants. Lors de la préparation des activités bien sûr, mais aussi dans le cadre de la gestion et de l'aménagement de ton local et de ses abords. Mettre l'accent sur la sécurité ne signifie pas pour autant tout interdire et adopter une approche sécuritaire. Des enfants, ça joue et parfois ça se blesse. Il faut leur laisser le droit à l'essai, à l'apprentissage et à l'erreur... mais dans un lieu sécurisé. Il en va de ta responsabilité!

### PRÉVENIR. TOUJOURS PRÉVENIR !

C'est une loi communale qui régit l'occupation des locaux. «Le bourgmestre doit, à partir du moment où il existe un risque, prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité». C'est donc le bourgmestre qui autorise la possibilité d'utiliser des locaux ou pas.

Les règles varient en fonction de l'endroit, de la construction et de l'occupation d'un local, il est difficile d'en faire ici une liste complète. Ceci dit, pour un local patro, le service de prévention des incendies se base généralement sur les règles de bonne pratique et leur connaissance de professionnelle :

- Si le local accueille plus de 50 personnes, deux portes de sortie s'ouvrant dans le sens de l'évacuation sont nécessaires;
- Il faut compartimenter les risques, et donc par exemple, disposer de portes pare-feu qui réduisent les risques de propagation d'incendie. Celles-ci ne peuvent en aucun cas être bloquées en position ouverte;



Contacte la Commission Actions Locales au 071 28 69 50 ou à [commission.actions.locales@patro.be](mailto:commission.actions.locales@patro.be)



Contacte la Commission Actions Locales au 071 28 69 50 ou à [commission.actions.locales@patro.be](mailto:commission.actions.locales@patro.be)



- La structure du bâtiment doit rester stable et résister au feu (30 minutes s'il n'y a pas d'étage, 1h s'il y a un étage).

Pour info, en ce qui concerne le logement dans un local, c'est le Code wallon du tourisme qui s'applique et une attestation de sécurité incendie est obligatoire. Renseigne-toi auprès du service incendie qui couvre ta commune si ton patro est concerné.

Outre ces références réglementaires, il n'y a pas de règle universelle. A toi de déterminer avec ton équipe comment veiller à la sécurité et à un aménagement adéquat de ton local en fonction de vos activités. Les pompiers du service incendie te seront d'un bon conseil. En plus, dans la grande majorité des cas, leurs services sont gratuits et cela permet d'établir un contact privilégié.

## Quelques questions à vous poser :

- Disposons-nous de suffisamment de détecteurs de fumée? Et d'extincteurs? Sont-ils encore valides? Qui sait s'en servir? Y a-t-il une couverture extinctrice dans la cuisine?
- L'accès des véhicules de secours est-il aisé? Idéalement, un passage de 4 m de large doit être prévu.
- Nos portes s'ouvrent-elles bien dans le sens de l'évacuation?
- Un balisage est-il prévu pour indiquer les sorties d'urgence? Y a-t-il un éclairage de sécurité pour faciliter l'évacuation dans l'obscurité?
- La cour (le pré) du local est-elle un lieu de jeu sans risque particulier? L'accès à la rue, à la route est-il fermé? Les conducteurs sont-ils prévenus que des enfants jouent à proximité? Si ce n'est pas le cas, tu peux contacter ton bourgmestre pour voir ce qu'il est possible de faire.

En tant que président, tu dois t'assurer que les enfants et les animateurs de ton patro sont conscients du dispositif de sécurité mis en place dans et à l'extérieur de vos locaux. Les consignes de sécurité doivent être claires et non négociables. En cas d'incident, il est important que chacun sache ce qu'il doit faire et où se rendre. Pourquoi ne pas prévoir un exercice d'évacuation préventif avec l'ensemble du patro?

## Notre local est à louer pendant l'été

Si ton local patro est mis en location à d'autres mouvements de jeunesse pour le camp ou un hike, il doit répondre à certaines normes depuis mai 2009. Il faut disposer pour les locaux en question d'une attestation de sécurité délivrée par le bourgmestre sur avis des pompiers. Adresse-toi à la commune pour en savoir plus.

## UN SUBSIDE À L'INFRASTRUCTURE

Depuis quelques années, le Ministre de la Jeunesse octroie des bourses aux groupes des mouvements de jeunesse qui investissent dans la sécurité des locaux qui accueillent des jeunes. Un subside existe pour t'aider à remettre tout ça en ordre sur base de devis et à concurrence de maximum 15000€. Tu recevras des informations en cours d'année concernant les

démarches à faire pour réaliser un dossier en bonne et due forme. D'ici là, tu peux déjà en parler avec tes animateurs, ton accompagnateur adulte ou le responsable soutien de ta régionale pour lister les travaux nécessaires pour ton local. Des exemples? Vérification de l'installation électrique/installation de gaz, porte coupe-feu, extincteurs, sigles des secours, lampe de secours...

Pour le moment la priorité de cette enveloppe est la sécurité incendie et seule une partie des dossiers peut être satisfaite. Il faut espérer que par la suite, les patros pourront obtenir des subsides pour l'amélioration du local (priorité 2 : toilettes, égouttage...) et les abords (casse vitesse, goal...)

## Un local sécurisant

Assurer la sécurité, c'est aussi permettre à chaque membre de ton patro de développer, dans le cadre de votre local patro, un sentiment de sécurité suffisant. On parlera alors de lieux sécurisants. Tu peux aider ton équipe à mettre en place des choses très pratiques qui pourront contribuer à ce sentiment de sécurité.

## UN ENDROIT POUR SE RETROUVER

C'est quand même plus sympa quand le local est propre et rangé. Toute ton équipe sera sans doute d'accord avec cela. Alors, comment passer des bonnes intentions à un local accueillant, où il fait bon se retrouver? Tout d'abord, l'ordre et la propreté du local doit rester l'affaire de tous, il n'est pas question de demander à un seul animateur de gérer les crasses de toute l'équipe. Ceci dit, un responsable local peut être nommé en début d'année, avec des missions précises (sortir la poubelle pour le jour de ramassage, lister et remplacer le matériel manquant, organiser une nouvelle déco...). C'est une mission sympa pour un animateur un peu créatif et bricoleur.

Ranger au fur et à mesure de l'année reste évidemment la meilleure solution pour éviter de prendre 2 jours pour préparer les malles du camp en fin d'année, de chercher du matériel qui n'existe plus pendant des heures, ou de faire des achats inutiles. Prévois des rangements pratiques, boîtes de rangement en plastique, casiers, malles, étagères, sur lesquels sont notés les contenus. Les enfants et les jeunes du patro peuvent bien sûr être sollicités pour le rangement après chaque activité.

Pense aussi à l'hygiène: vider les poubelles, inspecter de temps en temps le frigo, jeter les restes de nourriture, faire sécher les objets mouillés (tentes, essuies de vaisselle...).

## ADAPTÉ AUX ENFANTS?

Quelle partie du local est réservée aux enfants? Aux animateurs? Quelles sont vos habitudes? L'espace ou le mobilier est-il adapté? Les plus jeunes ont-ils la possibilité de se reposer dans un endroit plus calme? Les jeux ou le matériel sont-ils à disposition des enfants? Le local permet-il aux sections de se retrouver dans un endroit bien à eux? De le décorer?

Cette année, on a eu un début d'incendie dans la cuisine du patro. Un essuie qui a pris feu parce qu'il était trop proche du gaz. Ça va très vite! La fumée a été impressionnante, on a évacué comme on a pu. Mais c'était un peu la panique. On a reparlé de cet incident en équipe de cadres et on s'est dit qu'on allait contacter les pompiers pour venir faire une animation avec les enfants et aussi apprendre aux animateurs à utiliser un extincteur. On n'est jamais trop prudent!

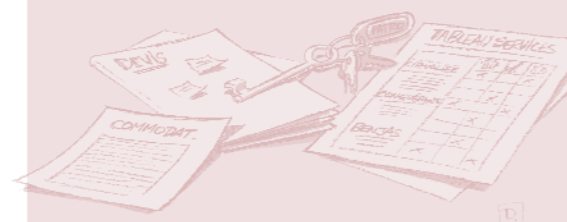
David

patro.be/bilbiotheque dans la catégorie Administration

Au patro, on organise deux journées de rangement sur l'année. On fait ça tous ensemble. En général, on en fait une en septembre avant la rentrée et une autre en mars avant notre souper. Même si ça reste une corvée, c'est souvent un moment sympa, où on retrouve plein de trésors... ou de trucs dégueus!

Sylvain

**Cahier II**  
Ton patro et son environnement - Les acteurs communaux



## UN ENTRETIEN RÉGULIER

Entretenir son local, ça demande pas mal d'énergie et de suivi. En effet, un bâtiment qui n'est pas amélioré d'année en année se dégrade rapidement. A toi de signaler au propriétaire ou au gestionnaire les petits soucis que vous rencontrez, les réparations qui s'avèrent nécessaires. Tu peux aussi demander l'aide de parents ou d'anciens du patro pour les petits travaux pratiques. Refaire de temps en temps la déco, la peinture, changer la disposition des lieux, ça peut permettre aux animateurs de ton équipe de s'approprier les lieux et d'en prendre soin... jusqu'au prochain grand nettoyage!

## UNE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE RESPONSABLE

Occuper son local en bon père de famille, c'est l'expression d'usage, c'est faire preuve de bon sens et d'un certain esprit d'écologie... et d'économie. Eteindre les lumières, ne pas surchauffer, fermer les fenêtres, les portes, réparer un robinet qui goutte... que des conseils archiconnus mais pas toujours bien appliqués aux locaux des patros!

Une petite affiche sympa réalisée par chaque section occupant un local peut rappeler les gestes utiles aux petits comme aux grands.

Si le montant de vos charges est fort élevé, il faudra vérifier qu'il n'y a pas de fuite d'eau ou de perte d'énergie. Parfois, c'est un vieux frigo qui consomme beaucoup d'électricité, ou une chasse qui coule. Pour aller plus loin, il convient peut-être de réfléchir, avec le propriétaire et pourquoi pas avec l'aide de la commune, à la manière d'améliorer l'isolation du local.

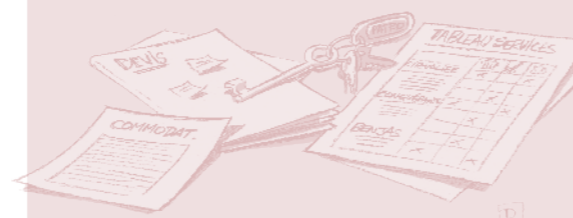
## GÉRER LA COHABITATION

Parfois, plusieurs groupes cohabitent dans le bâtiment qui est mis à disposition de ton patro : un autre mouvement de jeunesse, un autre groupe local (groupe d'adultes, fanfare, le jeu de cartes du coin...). Essaie d'entretenir de bonnes relations avec les autres occupants, c'est la meilleure manière d'être bons voisins. Si des difficultés surgissent, essaie d'en parler calmement et de manière constructive.



Le CJC a édité une affiche « Mon local c'est ton local » disponible sur [www.patro.be/bibliotheque](http://www.patro.be/bibliotheque) dans la catégorie Vie pratique

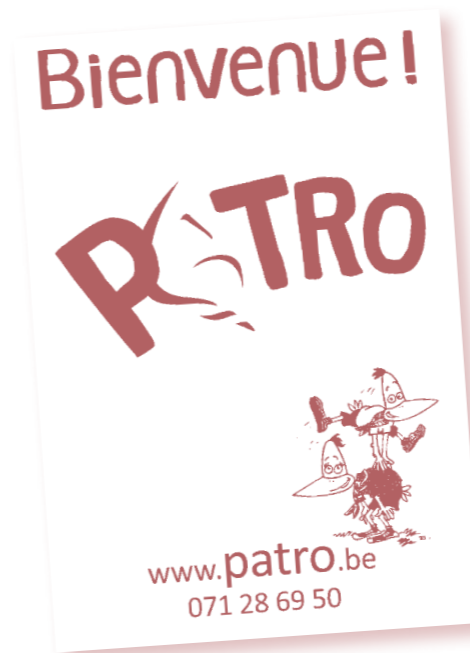
Plaquette propriétaire disponible sur [www.patro.be/bibliotheque](http://www.patro.be/bibliotheque) dans la catégorie « Nos services » ou au 071 28 69 50.



## TON LOCAL. TON IMAGE

Ton local c'est aussi une partie de l'image de ton patro. Une cour sans (trop) de papiers qui traînent, des photos des dernières activités, un désordre relativement organisé donnent l'image d'un patro vivant et respectueux de son environnement. Pour les parents bien sûr mais aussi pour les personnes extérieures au patro qui ne connaissent ni vos activités de qualité, ni votre équipe de choc!

Il y a quelques années, chaque patro qui en a fait la demande a reçu une plaque à apposer sur son local. Cette plaque permet d'identifier votre local patro, surtout pour les gens du quartier ou les potentiels nouveaux membres. Si elle n'est pas encore installée, voilà une bonne résolution de rentrée! Si vous souhaitez la remplacer, vous pouvez en commander une neuve via le magasin du Patro [shopatro.be](http://shopatro.be)



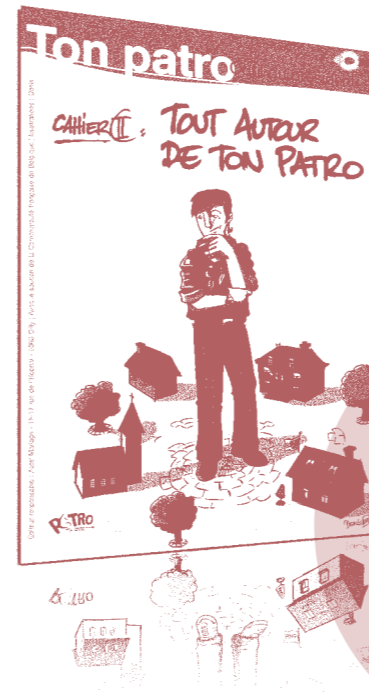
Parfois, je me dis que si quelqu'un rentrait dans notre local à l'improviste, il serait franchement effrayé. Ça pue et il y a plein de bordel. Il reste encore un tas avec les vêtements perdus du camp! Et quand on a eu réunion d'équipe la veille... ça ne donne pas une super image.

Alice

## Sources et ressources

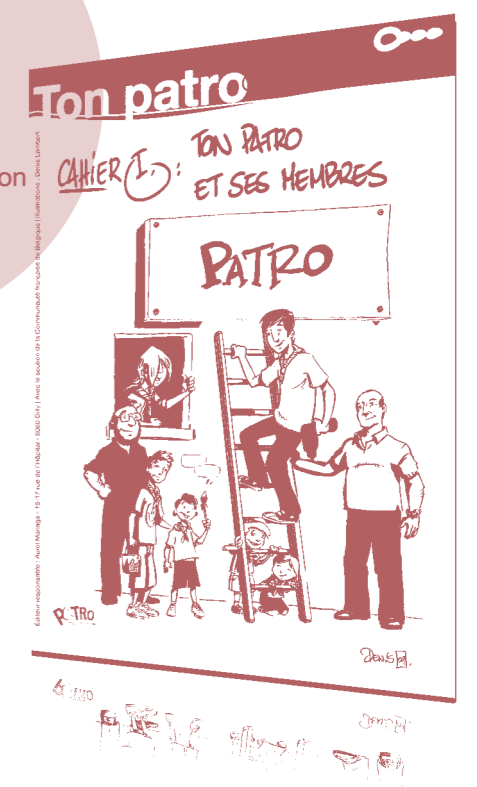
- « Sauve qui feu! », Le Patro n° 834, mars 2012
- « Là où le Patro passe... la poussière trépassse », Le Patro n° 831, novembre 2011



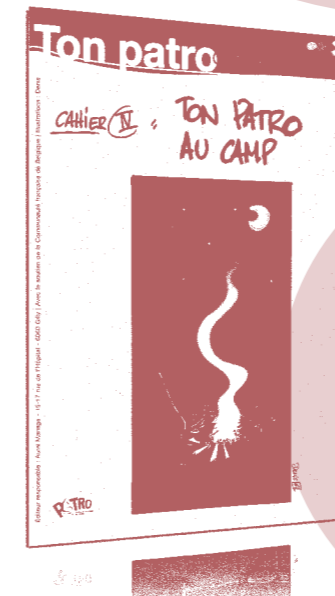
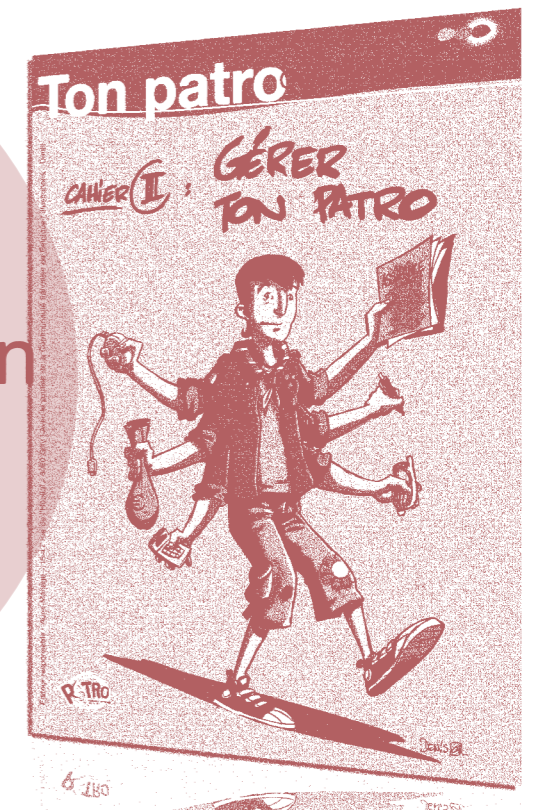


Parents  
Anciens  
Commune  
Services  
Le Patro  
Ta régionale  
Le Centre Fédéral

Relève  
Rôle  
Brevet  
Enfants  
Elections  
Formation  
ROI  
Réunion  
Sécurité



Local  
MonPatro  
Administratif  
Propriétaire  
Assurances  
Trésorier  
Soins  
Affiliation  
Argent  
Subsides



Organisation  
Démarches administratives  
Stage pratique  
Subsides  
Forêts  
Camp à l'étranger



Fédération Nationale des Patros  
15-17 rue de l'Hôpital - 6060 Gilly  
Tél. 071 28 69 50  
Fax 071 42 04 53  
fnp@patro.be  
www.patro.be